

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024  
EM/NC**

**Objet : Nouveaux tarifs locations de salles**

**N° : DCM2024/058**

**PUBLIÉE LE : 11/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 02 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 mars 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Laetitia SACCHIERO donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Benoît REYRE donne pouvoir à Partick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jérôme LEFEVRE

Annette DABIT donne pouvoir à Elise THIRIOT

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Céline ETIENNE

Gérado LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Suzel RICHARD, Jessica LEROY, jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 3 – Pouvoirs : 8 - Votants : 26**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de la commission du 21 mars 2024 ;*

*Considérant qu'il est proposé de modifier les tarifs communaux au regard de la stabilité des concours financiers de l'État, de l'importance de l'inflation moyenne et de la forte hausse des dépenses d'énergie à prévoir ;*

Monsieur le Maire propose :

- pour les tarifs des salles, une augmentation des tarifs de 4,75 % selon les tableaux ci-dessous.

Les tarifs sont arrondis au 0,05 € supérieur et seront effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024

salles	Effectifs maxi	Tarifs Commerciens		Tarifs non Commerciens	
<b>Salles de réunion</b>					
		Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
Salle de formation - maison des entreprise	19	35,65 €	17,85 €	40,45 €	20,25 €
Salle Commarchia	15	49,65 €	24,90 €	57,10 €	28,60 €
Salle Jean Lanois	19				
Petite salle du vélodrome	19				
Salle Pavillon Dom Calmet (Breuil)	19				
Salle du Conseil municipal	80	620,75 €	310,40 €	713,85 €	356,95 €
Grande salle du vélodrome	49	74,55 €	37,25 €	86,95 €	43,50 €
<b>Salles de festivités / événements</b>					
		journée ou week-end*	1/2 journée	journée ou week-end*	1/2 journée
Salle d'Honneur (Château Stanislas)	247	1 862,40 €	Pas de location à la 1/2 journée	2 141,70 €	Pas de location à la 1/2 journée
Salle des Mariages (Château Stanislas)	150 (debout) ou 50 (assis)	744,90 €		856,65 €	
Hall d'Honneur (Château Stanislas)	60				

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 438,35 €

ID : 055-215501222-20240408-24\_058-DE

Salle des Roises (tout compris)	240 assis 445 debout (selon plans)	372,50 €			
Foyer Dom Calmet	80	149,05 €	74,55 €	171,35 €	85,70 €
salles culturelles					
		Journée (pas de location à la 1/2 journée)	Journée (pas de location à la 1/2 journée)		
Salle François Truffaut	200	310,40 €	391,45 €		
Salle Jean Baudru - Breuil	-	372,50 €	428,35 €		
Espaces extérieurs du Prieuré de Breuil	-	357,80 €	299,30 €		

*\*week-end = samedi + dimanche*

- pour le coût horaire du matériel, le coût horaire d'intervention, le coût du matériel de manifestation, une augmentation des tarifs de 13,84 %. Cette augmentation correspond à un réajustement des tarifs non-augmenté depuis 2021 (4% en 2022, 4,5% en 2023, 4,75% en 2024).

Les tarifs sont arrondis au 0,10 € le plus proche et seront effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024

Libélé		Unité	Tarif	Coût de remplacement
<b>Coût d'intervention du personnel, par personne</b>				
Du lundi au vendredi pendant les heures de services	heure		25,00 €	
Du lundi au vendredi en dehors des heures de services	heure		28,50 €	
Le week-end et jours fériés	heure		39,80 €	
Tous les jours entre 22h et 7h	heure		51,20 €	
<b>Coût de prêt de matériel technique</b>				
Nacelle de 18 m	heure		28,50 €	sur devis
Tracteur John Deere	heure		34,20 €	
Balayeuse Ravo	heure		68,30 €	
Broyeur de végétaux	heure		45,50 €	
Petit matériel espaces verts	heure		11,40 €	
<b>Coût de prêt du matériel de manifestation</b>				
Podium mobile (remorque bâchée)	3 m x 4 m (soit 12 m <sup>2</sup> )	forfait	113,80 €	sur devis
Podium	8 m x 4 m (soit 32 m <sup>2</sup> ) Hauteur : 1 m ou 0,5 m	forfait	398,40 €	
Podium (Été chez Stan)	8 m x 6 m (soit 48 m <sup>2</sup> ) Hauteur : 1 m ou 0,5 m	forfait	455,40 €	
Podium	8 m x 12 m (soit 96 m <sup>2</sup> ) Hauteur : 1 m ou 0,5 m	forfait	569,20 €	
Plancher de bal	Minimum : 4 m x 4 m (soit 16 m <sup>2</sup> ) Maximum : 10 m x 12 m (soit 120 m <sup>2</sup> )	forfait	227,70 €	
Sonorisation portative	Avec 1 micro filaire	forfait	34,20 €	2 276,80 €
Tables	Tables de brasserie : 14	pièce	5,70 €	113,80 €
	Tables pliantes : 20	pièce	5,70 €	79,70 €
Bancs de brasserie	28	pièce	1,70 €	51,20 €
Chaises	Chaises pliantes : 150	pièce	0,60 €	34,20 €
Grilles caddies	45	pièce	3,40 €	85,40 €
Barrières Vauban	50	pièce	3,40 €	56,90 €
Forfait nettoyage		forfait	56,90 €	
Forfait livraison		forfait	56,90 €	

Il est proposé au Conseil municipal:

- **DE VALIDER** une augmentation de 4,75 % des tarifs des locations des salles communales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 selon le tableau ci-dessus.
- **DE VALIDER** une augmentation de 13,84 % des tarifs coût horaire du matériel, coût horaire d'intervention, coût du matériel de manifestation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

par 22 voix pour et 4 abstentions

Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** une augmentation de 4,75 % des tarifs des locations des salles communales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 selon le tableau ci-dessus.
- **DE VALIDER** une augmentation de 13,84 % des tarifs coût horaire du matériel, coût horaire d'intervention, coût du matériel de manifestation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 selon le tableau ci-dessus.

Le Maire

Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**